



DELIBERATION n° 94
N° d'Inscription au Registre

- 19 / 06 / 94

N° d'affichage :

SEC/2019/06/006

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 29 Octobre 2019

Membres en exercice :	27
Membres présents :	17
Suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le Deshaies, le	
La Directrice Générale des Services	
Mylène LACIDES	

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 29 octobre, suite à la convocation du 21 octobre 2019, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, OPET Ghislaine, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), GAMIETTE Julien, GOUBIN Fred, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, MICHALON Irmine, MORVAN Philippe, ALIDOR Fritz, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, GAMIETTE Liliane, MOBETIE Marie-France (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza, (*Procuration à SOMMEIL Nicole*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Myonette (*respectivement 2^{ème} adjoint, conseillers municipaux*)

Sont absents : SABAS Sydney, JEAN née SABAS Lydie, MATHIASIN Max, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix (*conseillers municipaux*),

Secrétaire de séance : Madame MICHALON Irmine

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 29 Octobre 2019

Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

DECISION MODIFICATIVE N°2019-02 - Budget Ville

Exposé des motifs

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une décision modificative (DM) d'un budget pour l'exercice en cours consiste à procéder à des réajustements et à la prise en compte de recettes et de dépenses nouvelles.

En ce qui concerne la présente décision modificative n°2 (DM 02) du budget primitif de la commune pour l'exercice 2019, il s'agit :

☛ **D'une part de prendre en compte les nouvelles recettes :**

- a) La somme de 300 000,00 € du Conseil Départemental destinée à financer l'opération de modernisation de l'accueil et de la croisière
- b) La notification du FAC (Fonds d'aide aux communes) 200 000,00 €, des dotations diverses, des amendes de police.

☛ **D'autre part de faire des ajustements dans la section de fonctionnement et d'investissement.**



N° d'affichage :

SEC/2019/06/006

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 29 Octobre 2019

Considérant l'avis émis par la Commission finance réunie lundi 21 Octobre 2019

Considérant la nécessité d'ajuster certaines prévisions budgétaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : D'APPROUVER la décision modificative N°2019 - 02 – Budget Ville telle que figurant à l'exposé des motifs.

Article 2 : DE DONNER pouvoir au Maire pour accomplir toutes formalités administratives et financières et signer tous actes et documents pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Madame le Maire et le Comptable Public, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le 29 Octobre 2019

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC